



Crise du coronavirus – mesures exceptionnelles de réorganisation de nos activités

Destinataires de ce document : les membres et collaborateurs.trices du P2R et les responsables de nos points de livraison.

Entrée en vigueur et durée d'application des mesures : dès le 04 novembre 2020 et jusqu'à nouvel avis.

Relations avec nos fournisseurs de produits

Aucun changement n'est prévu. Le P2R poursuivra ses activités et continuera à se fournir en fruits, légumes et autres aliments tant que ces produits seront disponibles et tant que nos activités seront autorisées par les autorités sanitaires.

Organisation de notre travail (activités maraîchères à Étagnières, mise en paniers et livraisons à vélo)

Dispositions générales

- Les collaborateurs.trices salarié.e.s de la coopérative doivent rester à la maison en cas de symptômes indiquant un risque de maladie à coronavirus (maux de tête, fièvre, toux, insuffisance respiratoire, perte de l'odorat et/ou du goût, rhume).
- Seules les personnes asymptomatiques sont autorisées à participer aux demi-journées de travail de la coopérative.
- Les personnes particulièrement à risque en cas d'infection sont priées de ne pas participer aux demi-journées de travail de la coopérative; ces personnes peuvent soumettre une demande au coordinateur (coordination@p2r.ch) si elles souhaitent être dispensées temporairement de l'exigence de participation à ces activités.
- Nos collaborateurs.trices sont tenu.e.s à respecter dans toutes leurs activités les mesures d'hygiène suivantes qui sont préconisées par les autorités sanitaires :
 - hygiène des mains
 - respect d'une distance physique de 1.5 m entre les personnes
 - port du masque obligatoire dans les lieux clos et dans les véhicules professionnels occupés par plus d'une personne, sauf si tous les occupants sont issus de la même cellule familiale vivant sous le même toit
- Celles et ceux qui s'occupent de l'encadrement des activités impliquant des membres bénévoles sont également tenu.e.s à veiller au respect de ces règles par tou.te.s les participant.e.s.

Dispositions spécifiques aux activités de mise en paniers dans notre local de la ferme de Cery

- Les participant.e.s sont invité.e.s à se laver les mains dès leur arrivée ; une solution hydroalcoolique leur est également mise à disposition.
- Le port du masque est obligatoire pour tout le monde à l'intérieur du local; des masques jetables sont mis à disposition pour celles et ceux qui en auraient besoin.
- Les repas qui sont habituellement organisés à la fin du travail sont annulés ; les participant.e.s sont prié.e.s d'apporter de quoi grignoter s'ils.elles le souhaitent ; pendant le travail, chacun.e aura la possibilité de prendre quelques minutes de pause.

Dispositions spécifiques aux activités de maraîchage à Étagnières

- Lorsque les conditions météorologiques le permettent, les pauses sont organisées de préférence à l'extérieur ; s'il fait froid ou en cas de pluie, notre local de pause peut être utilisé à condition de respecter une distance physique de 1.5 m entre les personnes.

- Les participant.e.s sont prié.e.s d'apporter de quoi boire et grignoter s'ils.elles le souhaitent ;

Dispositions spécifiques aux activités de livraison

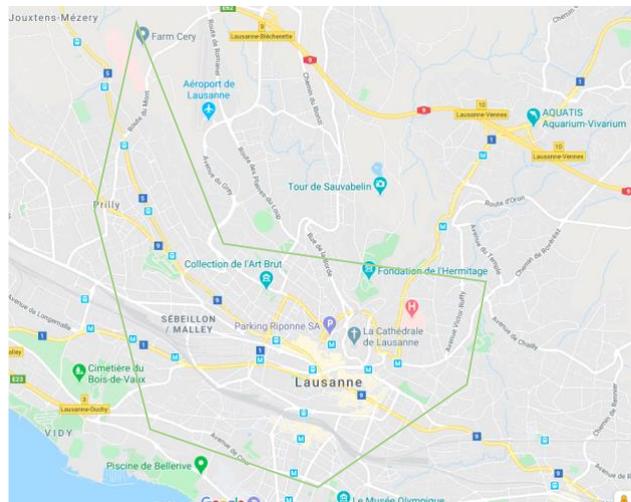
- Port du masque obligatoire pour nos livreurs.euses à l'intérieur de notre local de la ferme de Cery, et dans tous nos points de livraison.

Pour le moment, presque tous nos points de livraison habituels sont ouverts. En cas de changement de nos conditions de livraison habituelles, nos membres seront tenus au courant dès que possible. Les informations concernant les éventuels changements sont aussi disponibles à tout moment sur notre site ([lien page web](#) et [lien direct](#)).

Livraisons à domicile

Pour répondre aux besoins des personnes ne pouvant pas récupérer leurs paniers pour des raisons sanitaires, un service de livraison à vélo à domicile est mis en place jusqu'à nouvel avis, à partir de la livraison du vendredi 30 octobre 2020, aux conditions suivantes :

- Périmètre de livraison – le service est assuré uniquement à l'intérieur du périmètre vert indiqué dans la carte ci-dessous ;



- Conditions de livraison – les paniers et autres produits complémentaires seront déposés au jours de livraison habituels, entre 13h00 et 17h00, au rez-de-chaussée à l'entrée de l'immeuble situé à l'adresse qui nous sera indiquée dans le formulaire d'inscription à ce service. Les destinataires des produits livrés seront prévenus par nos livreurs.euses en sonnant à la porte d'entrée de leur immeuble. Les produits seront déposés même en cas d'absence de réponse de la part du destinataire au moment d'arriver sur place. La coopérative ne remboursera pas les produits qui ne pourront pas être livrés en cas d'impossibilité d'accéder au lieu de dépôt prévu, ou pour cause de vol, en cas d'absence des destinataires au moment de la livraison ;
- Coût du service – un supplément de CHF 5.- par livraison sera facturé à la fin de la durée du service aux personnes qui y auront fait appel. Ce tarif couvre uniquement les charges salariales de nos livreurs.euses, et il a été délibérément fixé au minimum afin de mettre ce service à la portée tout le monde ;
- Le service est proposé uniquement pour une période minimale de 4 semaines de livraison, calculée dès la date de son activation et jusqu'à réception d'une demande d'interruption à envoyer par mail au coordinateur (coordination@p2r.ch), au plus tard le mercredi précédent la date à laquelle la personne faisant appel à ce service souhaite à nouveau récupérer son panier dans son point de livraison habituel; des demandes de livraison pour une période plus courte ne seront pas acceptées ;
- Le service sera mis en place et maintenu uniquement à condition qu'au moins 15 membres y fassent appel à chaque semaine; une communication sera envoyée aux personnes concernées pour

les informer de l'activation ou de la cessation du service au plus tard le jeudi précédent le jour de livraison concerné par le changement ;

- Inscription – les demande d'inscription au service sont à envoyer par mail au plus tard le mercredi précédent le jour de livraison prévu, via le formulaire d'inscription suivant : [lien](#).

Récupération des paniers dans nos points de livraison

Nos membres sont invités à minimiser les éventuels désagréments pour les lieux d'accueil et à respecter les normes sanitaires en vigueur dans ces lieux.

Celles et ceux souhaiteraient récupérer temporairement leur panier dans notre local de la ferme de Cery peuvent soumettre une demande par mail au coordinateur (coordination@p2r.ch), au plus tard le mercredi qui précède le jour de livraison.

Celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, sont invité.e.s à s'inscrire au système de co-paniérage en envoyant un mail au coordinateur (coordination@p2r.ch); ce système permet de s'organiser entre membres pour récupérer son panier en cas d'empêchement (plus d'infos disponible [ici](#)).

Celles et ceux qui ne peuvent pas récupérer leur panier sont prié.e.s de nous informer au plus tard le mercredi précédent le jour de livraison via ce [lien](#).

Merci d'avance pour votre compréhension et collaboration et courage à toutes et à tous !